

premier rapport adressé le 3. 6. 1858 au Gouvernement, Salentiny prétend que «le problème du chemin de fer était pour Grevenmacher une question d'existence et non pas de simple commodité, puisque le mouvement de son port donnait à ce chef-lieu du district une grande importance comme centre de communications».

Le conseil communal de Grevenmacher, d'abord enthousiaste, eut tout d'un coup peur de son courage et ne réclamait plus une voie ferrée «à tout prix, mais d'abord une étude minutieuse du projet» qui faisait passer le chemin de fer par la vallée de la Syr, c'est-à-dire à une demi-lieue du chef-lieu.

Salentiny, de son côté, en vint maintenant à proposer un tracé par la vallée de Trintange, gagnant la Moselle au port de minerai de Stadtbredimus et passant ensuite par Grevenmacher.

Bientôt, la plus grande confusion régna parmi les populations des communes susceptibles d'être touchées par l'un ou l'autre projet, et qui bombardaient le commissaire de district de pétitions.

Le 4. 1. 1859, Salentiny, dans un nouveau rapport, insista sur les avantages du tracé par la vallée mosellane: «Des 190.000 à 200.000 tonnes de fonte et de minerai que produisait annuellement la sidérurgie luxembourgeoise, à peu près 145.000 étaient exportées dans le bassin de la Sarre; les industriels du Grand-Duché importaient de cette région 45.000 tonnes de houille et de coke. Si la préférence était donnée au tracé par la vallée de la Moselle, ils pourraient faire une économie annuelle de 180.000 à 200.000 francs».

Bien que le Lieutenant du Roi Grand-Duc et cinq des neuf membres du Conseil d'Etat se fussent prononcés en faveur du tracé par la vallée de la Moselle, ce projet fut abandonné pour différentes raisons dont celles de politique internationale ne furent pas les moindres; il est, toutefois, à admettre qu'en fin de compte les raisons financières prédominèrent. En effet, la Société Guillaume-Luxembourg, désireuse de construire la ligne ferrée qui coûterait le moins, déclara qu'elle devait demander aux communes de la Moselle des sacrifices pécuniaires que celles-ci refusaient évidemment d'accepter. (3)

Pour Salentiny, la question sortit de sa compétence puisque, la même année, 1859, il fut nommé Conseiller de Gouvernement.

Le 27. 9. 1863 marque son entrée dans la magistrature où il occupa successivement les fonctions suivantes: procureur ff. auprès du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg; procureur général d'Etat (6.4. 1864); conseiller honoraire (10. 1. 1868) et, enfin, conseiller effectif à la Cour supérieure de Justice (6. 5. 1869).

Du 7. 2. 1870 au 26. 12. 1874, il appartenait aux derniers ministères Servais et, à partir de cette dernière date jusqu'au 6. 8. 1878, aux trois premiers cabinets présidés par F. de Blochausen. Chaque fois le souverain lui confia le portefeuille de l'Intérieur.